

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt-deux**, le **sept** du mois d'**avril**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à la **salle des fêtes** située à **Saint-Georges-de-Mons**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents :

Membres Titulaires : MM. & Mme ANTUNES Fernand, BALY Franck, BARÉ Michaël, BERTIN Christine, BISCARAT Catherine, BLANC Sébastien, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, CRISPYN Guillaume, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DESGEORGES Céline, DOSTREVIE Corinne, ESPAGNOL Alain, FABRE Jean-Louis, FRADIER Alain, GALTIER Jean-Michel, GARRACHON Annie, GEORGES Denis, GRIVOTTE Jean-Michel, GUILLOT Sébastien, LESCURE Bernard, MANUBY Didier, MARTIN Roland, PERRET Delphine, PERRIN Julien, PIEUCHOT-MONNET Chantal, POUZADOUX Jean-Paul, RAFFIER Christian, ROGUET François, ROUGIER Laetitia, SOULIER Gérard, VENEULT Gérard.

Membres suppléants avec voix délibérative : M. MORALES Anthony (suppléant de M. CANUTO Stéphane) et M. BROMONT André (suppléant de M. GENDRE Martial).

Procurations : M. HARDOUIN Frédéric à M. BLANC Sébastien, Mme CHAMPOUX Nathalie à M. BARÉ Michaël, Mme GAY Laetitia à M. GEORGES Denis, Mme MEGE Isabelle à Mme GARRACHON Annie, M. LANGUILLE André à M. Jean-Louis FABRE, M. RAYNAUD Dominique à M. PERRIN Julien et Mme LEFOUR Maryse à Mme DESGEORGES Céline.

Absents/excusés : M. MUSELIER Jean-Pierre et M. SCHIETTEKATTE Charles.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de personnes présentes : 38

Nombres de suffrages exprimés : 45 dont 7 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme Céline DESGEORGES** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Compte-rendu des délégations du Président

La liste des décisions a été envoyée en amont de la séance, en même temps que la note de présentation des dossiers.

Aucune observation n'est faite.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-058 REALISATION DES TRAVAUX ENTRETIEN –CHATEAU ROCHER - AGRADIS

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise AGRADIS, domiciliée Domaine des Granges Blanches, Route d'Aulnat, 63510 MALINTRAT, pour la réalisation de l'ensemble des travaux comprenant l'entretien des espaces naturels du site du Château-Rocher, ainsi que la réalisation de petits travaux (escaliers, murets, suppression panneaux ...), pour un montant total de 4 043.20 € HT soit 4 851.84 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-059 REALISATION DE PETITS TRAVAUX – CHEMINS DE RANDONNÉE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - AGRADIS

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise AGRADIS, domiciliée Domaine des Granges Blanches, Route d'Aulnat, 63510 MALINTRAT, pour la réalisation des travaux comprenant la traverser d'un ruisseau situé à la boucle du Pays de Menat et la sécurisation d'un passage dangereux, secteur Château Jaloux, par la réalisation de marches, pour un montant total de 1 650.00 € HT soit 1 980.00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-060 REALISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN – GOUR DE TAZENAT - AGRADIS

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise AGRADIS, domiciliée Domaine des Granges Blanches, Route d'Aulnat, 63510 MALINTRAT, pour la réalisation de l'ensemble des travaux comprenant l'entretien des espaces naturels du site du Gour de Tazenat, ainsi que la réalisation de petits travaux (passages piétons, gardes corps, reprise de clôture, murets...), pour un montant total de 15 068.12 € HT soit 18 081.75 € TTC. La proposition est acceptée pour une période d'intervention sur l'ensemble de l'année 2022, avec mise à disposition d'un chef d'équipe et de deux ouvriers qualifiés.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-061 ACHAT SPORTIF DE RAQBALL –SITE DE LA PASSERELLE – RZBALL COMPANYY

La communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » accepte la proposition faite par l'entreprise RZBALL COMPANYY, 930 route des Dolines – 06 560 VABONNE, correspondant à l'achat de matériel sportif de Raqball (sport de raquettes) comprenant l'installation du terrain complet, de valises de rangement à roulettes pour le site de la Passerelle, d'un montant de 4 950,00 € HT, soit 5 940,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-062 ACHAT CAISSONS CHAUFFANTS - RESTAURATION COLLECTIVE – ADS

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise ADS sise rue Fernand Forest – 63 370 LEMPDES, pour acheter deux caissons chauffants afin de maintenir au chaud le transport des repas de la restauration collective d'un montant de 1 498,00 € HT soit 1 797,60 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-063 ACHAT TABLE DE TRI AVEC UNE RAMPE - RESTAURATION COLLECTIVE – ADS

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise ADS sise rue Fernand Forest – 63 370 LEMPDES, pour acheter une table de tri à la hauteur des enfants avec 2 trous accompagnée d'une rampe à plateaux pour la restauration collective, d'un montant de 1 119,02 € HT soit 1 342,82 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-064 ENTRETIEN DE LA VITRERIE – MULTI-SITES – SAS EXBRAYAT CHASSAN

La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise SAS EXBRAYAT CHASSAN sise 3 rue Richard Wagner - 63200 RIOM pour assurer l'entretien annuel de la vitrerie sur les sites suivants:

- Le siège de la communauté de communes situé à Manzat,
- Gymnase situé à Manzat,
- Ecole de Musique situé à Les Ancizes-Comps,
- CIAS situé à Les Ancizes-Comps,
- Service Enfance Jeunesse situé à Les Ancizes-Comps,
- Gymnase situé à Les Ancizes-Comps,
- Cinéma situé à Les Ancizes-Comps,

- Piscine intercommunale située à Saint-Georges-de-Mons,
- Médiathèque située à Combronde,
- Château des Capponi (partie Mairie + CSM),
- Ecole de musique située à Combronde,
- Cantine de l'école située à Combronde,
- Le site de La Passerelle situé à Pouzol.

Pour un montant total de 8 275.00 € HT, soit 9 930.00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-065 AMENAGEMENT DE SECURITE RD 15 – LOT N°1 - TRAVAUX DE VOIRIE - COMMUNE DE GIMEAUX

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise EUROVIA 222 Av. Jean Mermoz – 63000 CLERMONT-FERRAND, pour effectuer des travaux de voirie (LOT N°1) – secteur SUD de la communauté de Communes sur la Commune de Gimeaux, d'un montant de 17 288,50 € HT soit 20 746,20 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-066 AMENAGEMENT DE SECURITE RD 15 – LOT N°1 - TRAVAUX COMPLEMENTAIRE DE VOIRIE - COMMUNE DE GIMEAUX

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise EUROVIA 222 Av. Jean Mermoz – 63000 CLERMONT-FERRAND, pour effectuer des travaux complémentaires de voirie (LOT N°1) – secteur SUD de la communauté de Communes sur la Commune de Gimeaux, d'un montant de 10 285,00 € HT soit 12 342,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-067 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Une subvention de 800 € est attribuée à MME xxx, situé dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx, 63200 GIMEAUX au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-068 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Une subvention de 800 € est attribuée à MME xxx, situé dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx, 63410 SAINT-ANGEL au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-069 ACHAT ET REMPLACEMENT ORDINATEUR – SERVICE ENFANCE JEUNESSE - XEFI

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise XEFI Informatique, 11, allée Evariste Gallois – 63 170 AUBIERE, pour remplacer l'ordinateur de l'agent du service enfance jeunesse, en charge des inscriptions des enfants et de la gestion du « Portail Famille » sur le site du Château des Capponi, d'un montant total de 1 008,50 € HT soit 1 210,20 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-070 REMPLACEMENT DE FILTRES CTA – CANTINE CHAMPS – ENTREPRISE REDON

La communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » accepte la proposition faite par l'entreprise REDON – Route de Manzat – 63 460 TEILHEDE correspondant au remplacement des filtres sur la centrale double flux du restaurant scolaire de Champs pour pallier au problème de chauffage émanant de la pompe à chaleur, d'un montant de 588,00 € HT, soit 705,60 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-071 ACHAT MATERIELS POUR BRANCHEMENT ELECTRIQUE – FESTIVAL DES POSSIBLES – YESSS ELECTRIQUE

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition faite par l'entreprise YESSS ELECTRIQUE – 4 rue René Robin – 63 200 MOZAC correspondant à l'acquisition de matériels pour le branchement électrique des exposants, ainsi que la scène mobile pour les animations lors de la journée du « Festival des Possibles », le 07 Mai 2022, d'un montant de 1 350,80 € HT, soit 1 620,96 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-072 DISTRIBUTION PROGRAMME FESTIVAL DES POSSIBLES – SERVICE COMMUNICATION - LA POSTE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise LA POSTE – 1 rue Louis Renon – 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1, pour la distribution de programme du « Festival des Possibles » qui aura lieu durant la période du 25 Mars au 7 Mai 2022 sur le territoire intercommunal, d'un montant de 1 925,08 € HT soit 2 310,09 € TTC. *Ce programme est réalisé par le service communication et 9 040 exemplaires seront expédiés.*

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-073 PROGRAMME D' ACTIONS 2022 – BOIS DE BLOT – ONF

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition faite par l'Office National des Forêts – rue des écoles – 63 230 PONTGIBAUD pour le programme d'action de l'année 2022 concernant le Bois de Blot. Ce dernier, consistant en un dégagement manuel de plantation sur la parcelle 11.B, en un dépressage de jeune peuplement sur les parcelles 10.B et 11.A, est arrêté pour un coût total de 4 190,00 € HT soit 5 028,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-074 REMPLACEMENT DE PIECES SUR CELLULE DE REFROIDISSEMENT- RESTAURATION COLLECTIVE COMBRONDE – ADS

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise ADS sise rue Fernand Forest – 63 370 LEMPDES, remplacer des pièces sur la cellule de refroidissement suite à la panne occasionnée pour la restauration collective de Combronde, d'un montant de 1 326,98 € HT soit 1 592,38 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2022-075 PRESTATION DE FORMATION – SERVICE VOIRIE - GEOMEDIA

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise GEOMEDIA – 20 quai Malbert – 29 229 BREST Cedex, pour former le nouvel agent qui sera en poste au Château des Capponi, courant Avril 2022, pour l'utilisation du logiciel de voirie « AutoCad », d'un montant total de 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC. *Cette formation comprend 3 jours de formation à distance.*

Compte-rendu des délégations du Président – Décisions relatives aux emplois non permanents

ARH2022230	Ar création poste temporaire du 15/3 au 14/5/22	POLE FONCTIONNEL	Par délégation	TEMP2022/012
ARH2022234	Ar création poste saisonnier du 21/03 au 15/04/22-11/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	SAIS2022/041
ARH2022235	Ar création poste saisonnier du 21/03 au 29/07/22-25/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	SAIS2022/042
ARH2022239	Ar création poste saisonnier du 28/03 au 15/04/22-12.5/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	SAIS2022/043
ARH2022240	Ar création poste saisonnier du 25/3/22	EQUPEMENTS SPORTIFS	Par délégation	SAIS2022/044

Ajout de points à l'ordre du jour

Aménagement de bourg sur la commune de POUZOL : mise à jour du plan de financement

1 Pôle ehpad

➤ **Contexte épidémique**

Depuis le mois de mars, 4 agents ont été positifs à la COVID-19, 5 agents ont eu la grippe.

L'EHPAD de Combronde a connu un épisode de gastro entérite : 16 résidents ont été atteints. Un signalement a été fait auprès de l'ARS. A ce jour, l'épisode est clôturé et les résidents rétablis.

➤ **Attribution des marchés pour le futur EHPAD des Ancizes-Comps**

Le montant des offres se situait à 15,13% au-dessus de l'estimatif. Suite à une négociation avec les offres les mieux classées, une économie de 136 302,17 € HT a pu être réalisée, sans sacrifier pour autant la qualité du projet et des matériaux.

Le montant total des marchés des travaux à attribuer s'élève donc à 4 876 457,12 € HT ce qui reste supérieur de 12 % à l'estimatif.

L'écart avec l'estimatif s'explique par :

- Une augmentation substantielle du prix des matériaux liés à la crise sanitaire (isolants, zinc, cuivre, notamment),
- Une absence de concurrence sur certains lots avec plusieurs lots avec seulement une à deux offres,
- Des entreprises qui ont peu de lisibilité sur le prix des matériaux et qui ont été prudentes en prenant certainement plus de marge qu'habituellement,
- Quelques erreurs d'estimation par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Lors de sa séance du 24 mars dernier, les membres du conseil d'administration du CIAS à l'unanimité ont autorisé le président à signer les marchés avec les entreprises.

N°lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant € HT du marché
Lot 01	Terrassements - VRD	BESANCON FRERES SAS 63380 Tralaignes	363 780,53
Lot 02	Gros-Œuvre	D'AVERSA 63200 Riom	1 046 839,80
Lot 03	Ravalement	FACE ET FACADES 63800 Cournon d'Auvergne	52 390,00
Lot 04	Charpente Bois	MCA LAZARO 63500 Thiers	148 900,00
Lot 05	Couverture et Vêture Zinc	DUCHE 63119 Châteaugay	373 623,83
Lot 06	Étanchéité	ETANCHEURS AUVERGNATS 63170 Aubière	229 777,45
Lot 07	Menuiseries Extérieures	GAUTHIER 43370 Solognac-sur-Loire	220 989,50
Lot 08	Menuiseries Intérieures	EURL LOPITAUX 63330 Pionsat	342 988,00
Lot 09	Serrurerie	GS2A 63350 Maringues	55 536,00
Lot 10	Cloisons Sèches - Peinture	BM FINITION 63000 Clermont-Ferrand	380 000,00

Lot 11	Faux-Plafonds	BM FINITION 63000 Clermont-Ferrand	40 000,00
Lot 12	Carrelage - Faïence	BRUNHES JAMMES 15130 Ytrac	156 665,10
Lot 13	Revêtements PVC	CARTECH 63110 Beaumont	114 000,00
Lot 14	Chauffage - Plomberie - Sanitaire - Ventilation	AC2S / MATHIEU GIRAUD / BROUSSE 63770 Les Ancizes-Comps	731 500,00
Lot 15	Electricité - CFO - Cfa - Alarme Incendie - Désenfumage	CCE 63100 Clermont-Ferrand	490 000,00
Lot 16	Rail de Transfert	ARJO FRANCE 59223 Roncq	21 271,91
Lot 17	Cloison Agroalimentaire	SOPROMECO 03200 Abrest	33 900,00
Lot 18	Equipements de Cuisine	EQUIP'FROID 19000 Tulle	33 295,00
Lot 19	Photovoltaïque	SOLAIRDOM 63200 Cellule	41 000,00
TOTAL			4 876 457,12

- Le plan de financement de l'opération

Compte-tenu des demandes de subventions déjà obtenues et celles en cours d'instruction, le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Dépenses		Recettes					
Nature des dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux	Montant	taux réel	Commentaire
Travaux de construction	4 876 457,12 €	DSIL 2021	5 133 388,00 €	9,74%	500 000,00 €	8,09%	Arrêté attributif du 18/06/2021
Mobilier	325 000,00 €	CNSA - ARS Plan d'Aide à l'investissement 2021	5 121 914,00 €	23,42%	1 200 500,00 €	19,43%	Notification d'attribution du 12/11/21
MOE	441 958,00 €	Conseil Départemental	4 876 457,12 €	10%	500 000,00 €	8,09%	En attente d'instruction
AMO	69 000,00 €	Conseil Régional	4 876 457,12 €	8%	390 116,57 €	6,31%	En attente d'instruction
SPS, CT	18 794,00 €	Autofinancement			3 587 415,41 €	58,07%	
Frais divers (études, publication...)	10 500,00 €						
Provision pour révision de prix	243 822,86 €						
Aléas - Branchements	122 500,00 €						
Dommage ouvrage	70 000,00 €						
Total dépenses	6 178 031,98 €		Total recettes		6 178 031,98 €	100,00%	

Le reste à charge est financé par un emprunt, supporté par le budget de l'EHPAD, dont le remboursement est assuré par le résident par l'intermédiaire du tarif dit « Hébergement ». L'objectif est de maintenir un prix de journée dans la moyenne départementale à 62 € / jour.

2 PÔLE MAINTIEN À DOMICILE

➤ Crise sanitaire

Depuis le mois de mars, le SAAD a eu régulièrement des bénéficiaires positifs à la COVID-19 soit 13 personnes. Le service a mis en place un suivi et des équipes COVID, selon les protocoles en vigueur, afin de diminuer le nombre d'agents au domicile.

De plus, 5 agents (intervenants et livreurs) ont été testés positifs à la covid-19 sur l'ensemble du Pôle maintien à domicile.

➤ Primes exceptionnelles pour les aides à domicile du CIAS

Une revalorisation du barème des indemnités kilométriques a été mise en place pour les agents de la Fonction publique utilisant leur véhicule dans le cadre de déplacements professionnels. Le barème a été revalorisé de 3 à 4 centimes d'euros, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, ce qui représente environ 500 € mensuel pour le budget SAAD.

✓ Prime carburant du Conseil Départemental

Lors de la session départementale du vendredi 11 mars dernier, les élus départementaux ont décidé d'attribuer une "aide exceptionnelle" aux salariés des Services d'Aide à Domicile qui interviennent, avec leur véhicule personnel, au domicile des usagers dont le Conseil départemental a la charge, afin de saluer leur engagement et d'apporter une compensation à l'augmentation actuelle du coût lié à la mobilité. Le montant de cette aide est de 100 € net. Elle représente 4 200 € pour le SAAD. À ce jour, les modalités de versement ne sont toutefois pas encore connues.

✓ Prime exceptionnelle pour les aides à domicile du CIAS

Le bureau communautaire de Combrailles, Sioule et Morge souhaite mettre en place, dès le mois d'avril 2022, le versement d'une prime exceptionnelle pour compenser l'impact de la hausse des prix des carburants pour les aides à domicile. Cette prime correspond à 18 centimes d'euros du kilomètre, en prenant la moyenne des kilomètres parcourus sur janvier et février 2022 et avec un plancher fixé à 35 €. Le versement de cette prime sera effectif sur la paie du mois d'avril 2022 et aura une durée de trois mois. La prime carburant du CIAS représente 2 700 € mensuel pour le budget du SAAD et entre 35 € et 170 € mensuel pour les agents en fonction des kms effectués. Cette prime sera ajoutée au régime indemnitaire des agents.

FINANCES

D202204001 Compte-de-Gestion 2021 – Budget Général

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 944 112,40	12 885 332,46	18 829 444,86
Titres de recettes émis (b)	2 349 994,89	12 378 463,24	14 728 458,13
Réductions de titres (c)		8 428,92	8 428,92
Recettes nettes (d = b - c)	2 349 994,89	12 370 034,32	14 720 029,21
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 944 112,40	12 885 332,46	18 829 444,86
Mandats émis (f)	2 281 270,90	10 915 465,54	13 196 736,44
Annulations de mandats (g)	133 609,80	279 672,05	413 281,85
Dépenses nettes (h = f - g)	2 147 661,10	10 635 793,49	12 783 454,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	202 333,79	1 734 240,83	1 936 574,62
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Général de la Communauté de Communes,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204002 Compte-de-Gestion 2021 – Budget Annexe Act Culturelles

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	230 382,00	824 681,37	1 055 063,37
Titres de recettes émis (b)	113 725,73	731 609,01	845 334,74
Réductions de titres (c)		19 977,10	19 977,10
Recettes nettes (d = b - c)	113 725,73	711 631,91	825 357,64
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	230 382,00	824 681,37	1 055 063,37
Mandats émis (f)	107 965,99	628 580,29	736 546,28
Annulations de mandats (g)		6 080,88	6 080,88
Dépenses nettes (h = f - g)	107 965,99	622 499,41	730 465,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 759,74	89 132,50	94 892,24
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Activités culturelles,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204003 Compte-de-Gestion 2021 – Budget Annexe Ciné La Viouze

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	94 174,31	193 909,77	288 084,08
Titres de recettes émis (b)	32 235,33	144 833,68	177 069,01
Réductions de titres (c)		2 695,00	2 695,00
Recettes nettes (d = b - c)	32 235,33	142 138,68	174 374,01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	94 174,31	193 909,77	288 084,08
Mandats émis (f)	20 315,04	145 278,28	165 593,32
Annulations de mandats (g)		4 249,01	4 249,01
Dépenses nettes (h = f - g)	20 315,04	141 029,27	161 344,31
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	11 920,29	1 109,41	13 029,70
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Cinéma La Viouze,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204004 Compte-de-Gestion 2021 – Budget Annexe Jeunesse

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	446 269,58	3 263 805,60	3 710 075,18
Titres de recettes émis (b)	116 393,57	3 538 220,92	3 654 614,49
Réductions de titres (c)		425 417,32	425 417,32
Recettes nettes (d = b - c)	116 393,57	3 112 803,60	3 229 197,17
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	446 269,58	3 263 805,60	3 710 075,18
Mandats émis (f)	185 328,78	3 258 636,25	3 443 965,03
Annulations de mandats (g)		141 712,62	141 712,62
Dépenses nettes (h = f - g)	185 328,78	3 116 923,63	3 302 252,41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	68 935,21	4 120,03	73 055,24

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Jeunesse,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204005 Compte-de-Gestion 2021 – Budget Annexe Resto collective

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	685 538,19	2 497 417,05	3 182 955,24
Titres de recettes émis (b)	358 678,23	2 527 597,94	2 886 276,17
Réductions de titres (c)		31 149,44	31 149,44
Recettes nettes (d = b - c)	358 678,23	2 496 448,50	2 855 126,73
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	685 538,19	2 497 417,05	3 182 955,24
Mandats émis (f)	278 507,21	2 742 906,23	3 021 413,44
Annulations de mandats (g)	528,70	246 417,73	246 946,43
Dépenses nettes (h = f - g)	277 978,51	2 496 488,50	2 774 467,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	80 699,72		80 659,72
(h - d) Déficit		40,00	

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Restauration collective,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204006 Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Equipements sportifs

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	538 608,31	1 076 969,57	1 615 577,88
Titres de recettes émis (b)	423 655,15	958 721,94	1 382 377,09
Réductions de titres (c)		19 722,07	19 722,07
Recettes nettes (d = b - c)	423 655,15	938 999,87	1 362 655,02
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	538 608,31	1 076 969,57	1 615 577,88
Mandats émis (f)	214 499,39	1 002 483,09	1 216 982,48
Annulations de mandats (g)		66 889,23	66 889,23
Dépenses nettes (h = f - g)	214 499,39	935 593,86	1 150 093,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	209 155,76	3 406,01	212 561,77
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Equipements sportifs,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204007 Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Aize ZAC 1

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 460 546,40	1 301 740,21	2 762 286,61
Titres de recettes émis (b)	1 170 905,56	1 188 993,24	2 359 898,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 170 905,56	1 188 993,24	2 359 898,80
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 460 546,40	1 301 740,21	2 762 286,61
Mandats émis (f)	1 377 667,88	1 179 808,26	2 557 476,14
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 377 667,88	1 179 808,26	2 557 476,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		9 184,98	
(h - d) Déficit	206 762,32		197 577,34

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Aize ZAC 1,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204008 Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe ZI Queuille

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	152 138,60	413 868,24	566 006,84
Titres de recettes émis (b)	136 448,47	136 448,47	272 896,94
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	136 448,47	136 448,47	272 896,94
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	152 138,60	413 868,24	566 006,84
Mandats émis (f)	91 648,47	136 448,47	228 096,94
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	91 648,47	136 448,47	228 096,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	44 800,00		44 800,00
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI de Queuille,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204009 Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe ZA intercommunales

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 708 127,33	2 144 875,07	4 853 002,40
Titres de recettes émis (b)	1 997 200,07	2 038 475,13	4 035 675,20
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 997 200,07	2 038 475,13	4 035 675,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 708 127,33	2 144 875,07	4 853 002,40
Mandats émis (f)	2 142 280,60	2 038 432,60	4 180 713,20
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	2 142 280,60	2 038 432,60	4 180 713,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		42,53	
(h - d) Déficit	145 080,53		145 038,00

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204010 Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe PAV

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 118 995,81	1 491 854,99	2 610 850,80
Titres de recettes émis (b)	566 669,26	640 590,46	1 207 259,72
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	566 669,26	640 590,46	1 207 259,72
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 118 995,81	1 491 854,99	2 610 850,80
Mandats émis (f)	639 768,12	640 590,46	1 280 358,58
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	639 768,12	640 590,46	1 280 358,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	73 098,86		73 098,86

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204011 Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe ZA St Pardoux

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	54 653,00	48 981,62	103 634,62
Titres de recettes émis (b)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	54 653,00	48 981,62	103 634,62
Mandats émis (f)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204012 Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe ZI Ancizes

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	101 022,14	42 806,93	143 829,07
Titres de recettes émis (b)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	101 022,14	42 806,93	143 829,07
Mandats émis (f)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI des Ancizes,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204013 Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Immo entreprises

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	109 745,90	139 606,47	249 352,37
Titres de recettes émis (b)	70 451,45	132 605,69	203 057,14
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	70 451,45	132 605,69	203 057,14
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	109 745,90	139 606,47	249 352,37
Mandats émis (f)	68 325,14	132 605,69	200 930,83
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	68 325,14	132 605,69	200 930,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 126,31		2 126,31
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Immobilier d'entreprises,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204014 Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe REOM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		516 200,00	516 200,00
Titres de recettes émis (b)		497 295,76	497 295,76
Réductions de titres (c)		1 376,63	1 376,63
Recettes nettes (d = b - c)		495 919,13	495 919,13
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		516 200,00	516 200,00
Mandats émis (f)		741 319,54	741 319,54
Annulations de mandats (g)		245 400,41	245 400,41
Dépenses nettes (h = f - g)		495 919,13	495 919,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères - REOM,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204015 Compte administratif 2021 – Budget Général

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	10 635 793,49	G	12 370 034,32
	Section d'investissement	B	2 147 661,10	H	2 349 994,89
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	929 999,42 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	830 552,82 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	13 614 007,41	= G+H+I+J	15 650 028,63
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	10 635 793,49	= G+I+K	13 300 033,74
	Section d'investissement	= B+D+F	2 978 213,92	= H+J+L	2 349 994,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	13 614 007,41	= G+H+I+J+K+L	15 650 028,63

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2020 du Budget général de la Communauté de communes.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204016 Compte administratif 2021 –Budget Annexe Act culturelles

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	622 499,41	G	711 631,91
	Section d'investissement	B	107 965,99	H	113 725,73
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	32 234,69 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	37 757,95 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	768 223,35	= G+H+I+J	857 592,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	28 472,04	L	1 872,01
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	28 472,04	= K+L	1 872,01
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	622 499,41	= G+I+K	743 866,60
	Section d'investissement	= B+D+F	174 195,98	= H+J+L	115 597,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	796 695,39	= G+H+I+J+K+L	859 464,34

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2020 du Budget Annexe Activités culturelles.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204017 Compte administratif 2021 – Budget Annexe Ciné la Viouze

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	141 029,27	G	142 138,68
	Section d'investissement	B	20 315,04	H	32 235,33
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	266,57 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 375,27 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	162 719,58	= G+H+I+J	174 640,58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	11 921,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	11 921,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	141 029,27	= G+I+K	142 405,25
	Section d'investissement	= B+D+F	33 611,31	= H+J+L	32 235,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	174 640,58	= G+H+I+J+K+L	174 640,58

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe Cinéma La Viouze.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204018	Compte administratif 2021 – Budget Annexe Jeunesse
-------------------	---

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 116 923,63	G	3 112 803,60
	Section d'investissement	B	185 328,78	H	116 393,57
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	14 437,30 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	128 292,44 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 302 252,41	= G+H+I+J	3 371 926,91
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	195 530,33	L	159 657,52
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	195 530,33	= K+L	159 657,52
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 116 923,63	= G+I+K	3 127 240,90
	Section d'investissement	= B+D+F	380 859,11	= H+J+L	404 343,53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 497 782,74	= G+H+I+J+K+L	3 531 584,43

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe Jeunesse.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre :

Abstention : 0

D202204019	Compte administratif 2021 – Budget Annexe Resto Collective
-------------------	---

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 496 488,50	G	2 496 448,50
	Section d'investissement	B	277 978,51	H	358 678,23
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	93 071,33 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 867 538,34	= G+H+I+J	2 855 126,73
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 496 488,50	= G+I+K	2 496 448,50
	Section d'investissement	= B+D+F	371 049,84	= H+J+L	358 678,23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 867 538,34	= G+H+I+J+K+L	2 855 126,73

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe Restauration collective.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204020 Compte administratif 2021 – Budget Annexe Equipements sportifs

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	935 593,86	G	938 999,87
	Section d'investissement	B	214 499,39	H	423 655,15
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	36 718,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	221 016,71 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 371 109,96	= G+H+I+J	1 399 373,25
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	36 123,75	L	52 913,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	36 123,75	= K+L	52 913,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	935 593,86	= G+I+K	975 718,10
	Section d'investissement	= B+D+F	471 639,85	= H+J+L	476 568,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 407 233,71	= G+H+I+J+K+L	1 452 286,25

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe Equipements sportifs.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204021 Compte administratif 2021 – Budget Annexe Aize ZAC 1

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 179 808,26	G	1 188 993,24
	Section d'investissement	B	1 377 667,88	H	1 170 905,56
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	111 834,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	73 182,37 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 630 658,51	= G+H+I+J	2 471 733,45
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 179 808,26	= G+I+K	1 300 827,89
	Section d'investissement	= B+D+F	1 450 850,25	= H+J+L	1 170 905,56
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 630 658,51	= G+H+I+J+K+L	2 471 733,45

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe Aize ZAC 1.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204022	Compte administratif 2021 – Budget Annexe ZI Queuille
-------------------	--

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	136 448,47	G	136 448,47
	Section d'investissement	B	91 648,47	H	136 448,47
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	24 723,15 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	15 690,13 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	228 096,94	= G+H+I+J	313 310,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	136 448,47	= G+I+K	161 171,62
	Section d'investissement	= B+D+F	91 648,47	= H+J+L	152 138,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	228 096,94	= G+H+I+J+K+L	313 310,22

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe ZI de Queuille.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204023	Compte administratif 2021 – Budget Annexe ZA intercommunales
-------------------	---

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 038 432,60	G	2 038 475,13
	Section d'investissement	B	2 142 280,60	H	1 997 200,07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	555 846,73 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 736 559,93	= G+H+I+J	4 035 675,20
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 038 432,60	= G+I+K	2 038 475,13
	Section d'investissement	= B+D+F	2 698 127,33	= H+J+L	1 997 200,07
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 736 559,93	= G+H+I+J+K+L	4 035 675,20

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204024	Compte administratif 2021 – Budget Annexe PAV
-------------------	--

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	640 590,46	G	640 590,46
	Section d'investissement	B	639 768,12	H	566 669,26
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	510 440,44 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	307 669,26 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 588 027,84	= G+H+I+J	1 717 700,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	640 590,46	= G+I+K	1 151 030,90
	Section d'investissement	= B+D+F	947 437,38	= H+J+L	566 669,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 588 027,84	= G+H+I+J+K+L	1 717 700,16

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204025 Compte administratif 2021 – Budget Annexe ZA St Pardoux

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	43 906,62	G	43 906,62
	Section d'investissement	B	43 906,62	H	43 906,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	10 746,38
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	87 813,24	= G+H+I+J	98 559,62
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	43 906,62	= G+I+K	43 906,62
	Section d'investissement	= B+D+F	43 906,62	= H+J+L	54 653,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	87 813,24	= G+H+I+J+K+L	98 559,62

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204026	Compte administratif 2021 – Budget Annexe ZI Ancizes
-------------------	---

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	42 806,93	G	42 806,93
	Section d'investissement	B	42 806,93	H	42 806,93
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	58 215,21
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	85 613,86	= G+H+I+J	143 829,07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	42 806,93	= G+I+K	42 806,93
	Section d'investissement	= B+D+F	42 806,93	= H+J+L	101 022,14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	85 613,86	= G+H+I+J+K+L	143 829,07

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe ZI des Ancizes.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204027 Compte administratif 2021 – Budget Annexe Bati Locatif Industriel

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	132 605,69	G	132 605,69
	Section d'investissement	B	68 325,14	H	70 451,45
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	39 294,45 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	200 930,83	= G+H+I+J	242 351,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	132 605,69	= G+I+K	132 605,69
	Section d'investissement	= B+D+F	68 325,14	= H+J+L	109 745,90
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	200 930,83	= G+H+I+J+K+L	242 351,59

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe Bati locatif industriel.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204028 Compte administratif 2021 – Budget Annexe REOM

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 495 919,13	G 495 919,13	G-A 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 495 919,13	Q= G+H+I+J 495 919,13	=Q-P 0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 495 919,13	= G+I+K 495 919,13	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 495 919,13	= G+H+I+J+K+L 495 919,13	0,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202204029	Affectation des résultats 2021 – Budget Général de la Communauté de Communes
-------------------	---

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	929 999,42 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	-830 552,82 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	2 147 661,10 €
Recettes investissements 2021	2 349 994,89 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2018):	202 333,79 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	<u>-830 552,82 €</u>

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement :	1 542 481,07 €
Sur recettes d'investissement :	<u>1 188 457,62 €</u>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-628 219,03 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	<u>-354 023,45 €</u>

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	10 635 793,49 €
Recettes fonctionnement 2021	12 370 034,32 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	1 734 240,83 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	<u>929 999,42 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	982 242,48 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	1 681 997,77 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	
Total affecté :	<u>2 664 240,25 €</u>

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	32 234,69 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	-37 757,95 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	107 965,99 €
Recettes investissements 2021	113 725,73 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	5 759,74 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	-37 757,95 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-31 998,21 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement :	28 472,03 €
Sur recettes d'investissement :	1 872,00 €
Solde net des restes à réaliser :	-26 600,03 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-31 998,21 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-26 600,03 €
Besoin de financement :	-58 598,24 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	622 499,41 €
Recettes fonctionnement 2021	711 631,91 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	89 132,50 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	32 234,69 €
Solde section de fonctionnement :	121 367,19 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	58 598,24 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	36 431,93 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	26 337,02 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	
Total affecté :	121 367,19 €

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204031 Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe Cinéma La Viouze**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	266,57 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	-1 375,27 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	20 315,04 €
Recettes investissements 2021	32 235,33 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021):	11 920,29 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	-1 375,27 €
R001/inv Solde section d'investissement :	<u>10 545,02 €</u>

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement :	11 921,00 €
Sur recettes d'investissement :	
Solde net des restes à réaliser :	<u>-11 921,00 €</u>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	10 545,02 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-11 921,00 €
Besoin de financement :	<u>-1 375,98 €</u>

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	141 029,27 €
Recettes fonctionnement 2021	142 138,68 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	1 109,41 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	266,57 €
Solde section de fonctionnement :	<u>1 375,98 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	1 375,98 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	
Total affecté :	<u>1 375,98 €</u>

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204032 Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe Jeunesse**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	14 437,30 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	128 292,44 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	185 328,78 €
Recettes investissements 2021	116 393,57 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2018):	-68 935,21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	128 292,44 €
R001/inv Solde section d'investissement :	<u>59 357,23 €</u>

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

	195 530,33 €
Sur recettes d'investissement :	159 657,52 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>-35 872,81 €</u>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	59 357,23 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	<u>-35 872,81 €</u>

001R/inv

Besoin de financement :

**pas de besoin de
financement****Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2021	3 116 923,63 €
Recettes fonctionnement 2021	3 112 803,60 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-4 120,03 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	14 437,30 €
Solde section de fonctionnement :	<u>10 317,27 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :*(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)***2) Affectation complémentaire en réserves :****0,00 €***(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)***3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :***(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)*10 317,27 €**Total affecté :****10 317,27 €**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204033 Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe Restauration collective**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021): -93 071,33 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021 277 978,51 €
Recettes investissements 2021 358 678,23 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021): 80 699,72 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) : -93 071,33 €
D001/inv Solde section d'investissement : -12 371,61 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement : 210 258,53 €
Sur recettes d'investissement : 222 630,14 €
Solde net des restes à réaliser : 12 371,61 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé : -12 371,61 €
Rappel du solde net des restes à réaliser : 12 371,61 €
Besoin de financement : 0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021 2 496 488,50 €
Recettes fonctionnement 2021 2 496 448,50 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : -40,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) : 0,00 €
Solde section de fonctionnement : -40,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)
2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : -40,00 €
(à reprendre en dépense ligne 002 du budget 2022)
Total affecté : -40,00 €

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	36 718,23 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	-221 016,71 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	214 499,39 €
Recettes investissements 2021	423 655,15 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2018):	209 155,76 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	-221 016,71 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<u>-11 860,95 €</u>

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement :	36 123,75 €
Sur recettes d'investissement :	52 913,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>16 789,25 €</u>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-11 860,95 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	16 789,25 €
001D/inv Besoin de financement :	<u>pas de besoin de financement</u>

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	935 593,86 €
Recettes fonctionnement 2021	938 999,87 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	3 406,01 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	36 718,23 €
Solde section de fonctionnement :	<u>40 124,24 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	40 124,24 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	
Total affecté :	<u>40 124,24 €</u>

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	111 834,65 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	-73 182,37 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	1 377 667,88 €
Recettes investissements 2021	1 170 905,56 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021):	-206 762,32 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	-73 182,37 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<u>-279 944,69 €</u>

Restes à réaliser au 31 décembre 2020

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-279 944,69 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	<u>-279 944,69 €</u>

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	1 179 808,26 €
Recettes fonctionnement 2021	1 188 993,24 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	9 184,98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	111 834,65 €
Solde section de fonctionnement :	<u>121 019,63 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	121 019,63 €
Total affecté :	<u>121 019,63 €</u>

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	24 723,15 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	15 690,13 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	91 648,47 €
Recettes investissements 2021	136 448,47 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021):	44 800,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	15 690,13 €
Solde section d'investissement :	60 490,13 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	60 490,13 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	pas de besoin de financement

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	136 448,47 €
Recettes fonctionnement 2021	136 448,47 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	24 723,15 €
Solde section de fonctionnement :	24 723,15 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	24 723,15 €
Total affecté :	24 723,15 €

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204037	Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales
-------------------	---

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :
 Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021): -555 846,73 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	2 142 280,60 €
Recettes investissements 2021	1 997 200,07 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021):	-145 080,53 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	-555 846,73 €
Solde section d'investissement :	-700 927,26 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-700 927,26 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	-700 927,26 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	2 038 432,60 €
Recettes fonctionnement 2021	2 038 475,13 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	42,53 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	42,53 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	42,53 €
Total affecté :	42,53 €

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204038	Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans
-------------------	--

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	510 440,44 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	-307 669,26 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	639 768,12 €
Recettes investissements 2021	566 669,26 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021):	-73 098,86 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	-307 669,26 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-380 768,12 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2020

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-380 768,12 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	-380 768,12 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	640 590,46 €
Recettes fonctionnement 2021	640 590,46 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	510 440,44 €
Solde section de fonctionnement :	510 440,44 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	510 440,44 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	
Total affecté :	510 440,44 €

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204039	Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux
-------------------	---

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021): 10 746,38 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021 43 906,62 €
Recettes investissements 2021 43 906,62 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021): 0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) : 10 746,38 €
Solde section d'investissement : **10 746,38 €**

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement : 0,00 €
Sur recettes d'investissement : 0,00 €
Solde net des restes à réaliser : **0,00 €**

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé : 10 746,38 €
Rappel du solde net des restes à réaliser : 0,00 €
Besoin de financement : **pas de besoin de financement**

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021 43 906,62 €
Recettes fonctionnement 2021 43 906,62 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : 0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) : 0,00 €
Solde section de fonctionnement : **0,00 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)
2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : 0,00 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)
Total affecté : **0,00 €**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	58 215,21 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	42 806,93 €
Recettes investissements 2021	42 806,93 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	58 215,21 €
R001/inv	Solde section d'investissement :
	58 215,21 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
	Solde net des restes à réaliser :
	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	58 215,21 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
	pas de besoin de financement
	Besoin de financement :

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	42 806,93 €
Recettes fonctionnement 2021	42 806,93 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0,00 €
	Solde section de fonctionnement :
	0,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	0,00 €
	Total affecté :
	0,00 €

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :
 Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021): 39 294,45 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	68 325,14 €
Recettes investissements 2021	70 451,45 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	2 126,31 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	39 294,45 €
R001/inv Solde section d'investissement :	41 420,76 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement :	3 766,37 €
Sur recettes d'investissement :	
Solde net des restes à réaliser :	-3 766,37 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	41 420,76 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-3 766,37 €
Besoin de financement :	pas de besoin de financen

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	132 605,69 €
Recettes fonctionnement 2021	132 605,69 €
Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	0,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en réserves : (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : (à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)	0,00 €
Total affecté :	0,00 €

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204042	Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM
-------------------	--

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021):	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Dépenses investissements 2021	0,00 €
Recettes investissements 2021	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	0,00 €
D001/inv	Solde section d'investissement :
	0,00 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
	0,00 €
	Solde net des restes à réaliser :
	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0,00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	Besoin de financement :
	pas de besoin de financement

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2021	495 919,13 €
Recettes fonctionnement 2021	495 919,13 €
Résultat de l'exercice 2021(recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0,00 €
	0,00 €
	Solde section de fonctionnement :
	0,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2022)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	
Total affecté :	0,00 €

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204043	Compte administratif 2021 – Budget Général Adoption du Budget général 2022
-------------------	---

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 592 892,68	11 910 894,91
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 681 997,77
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	13 592 892,68	13 592 892,68

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 384 505,99	4 366 748,47
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 542 481,07	1 188 457,62
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 628 219,03	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 555 206,09	5 555 206,09

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	19 148 098,77	19 148 098,77

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- ADOPTE le Budget général 2022 de Combrailles, Sioule et Morge.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204044 Adoption du Budget annexe Activités Culturelles

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	811 290,16	784 953,14
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 26 337,02
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	811 290,16	811 290,16

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	239 880,13	298 478,37
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	28 472,03	1 872,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 31 998,21	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	300 350,37	300 350,37

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 111 640,53	1 111 640,53

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 Activités culturelles.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204045 Adoption du Budget annexe Cinéma La Viouze

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	190 753,49	190 753,49
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	190 753,49	190 753,49

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	286 078,04	287 454,02
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	11 921,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 545,02
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	297 999,04	297 999,04

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	488 752,53	488 752,53

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 du Cinéma La Viouze.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204046 Adoption du Budget annexe Jeunesse

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 386 570,08	3 376 252,81
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 10 317,27
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 386 570,08	3 386 570,08

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	253 053,02	229 568,60
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	195 530,33	159 657,52
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 59 357,23
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	448 583,35	448 583,35

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 835 153,43	3 835 153,43

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 Jeunesse.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204047 Adoption du Budget annexe Restauration collective

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 563 535,12	2 563 575,12
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 40,00	(si excédent) 0,00
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 563 575,12	2 563 575,12

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	190 294,23	190 294,23
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	210 258,53	222 630,14
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 12 371,61	(si solde positif) 0,00
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		412 924,37	412 924,37

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 976 499,49	2 976 499,49

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 Restauration collective.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204048 Adoption du Budget annexe Equipements sportifs

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 055 841,23	1 055 841,23
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 055 841,23	1 055 841,23

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	298 520,22	293 591,92
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	36 123,75	52 913,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 11 860,95	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	346 504,92	346 504,92

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 402 346,15	1 402 346,15

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 Equipements sportifs.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204049 Adoption du Budget annexe Aize ZAC 1

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 418 976,54	1 297 956,91
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 121 019,63
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 418 976,54	1 418 976,54

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 036 156,91	2 316 101,60
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 279 944,69	(si solde positif) 0,00
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 316 101,60	2 316 101,60

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		3 735 078,14	3 735 078,14

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 Aize ZAC 1.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204050 Adoption du Budget annexe ZI de Queuille

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	371 502,15	346 779,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 24 723,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		371 502,15	371 502,15

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	152 138,60	91 648,47
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 60 490,13
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		152 138,60	152 138,60

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		523 640,75	523 640,75

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 ZI de Queuille.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204051 Adoption du Budget annexe Zones d'Activités intercommunales

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 718 738,13	2 718 695,60
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 42,53
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 718 738,13	2 718 738,13

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 286 276,50	2 987 203,76
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 700 927,26	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 987 203,76	2 987 203,76

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		5 705 941,89	5 705 941,89

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 Zones d'Activités intercommunales.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204052 Adoption du Budget annexe Parc d'Activités des Volcans

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 508 868,23	998 427,79
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 510 440,44
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 508 868,23	1 508 868,23

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	829 452,14	1 210 220,26
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 380 768,12	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 210 220,26	1 210 220,26

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		2 719 088,49	2 719 088,49

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 Parc d'Activités des Volcans.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204053 Adoption du Budget annexe ZA de Saint-Pardoux

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	43 906,62	43 906,62
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		43 906,62	43 906,62

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	54 653,00	43 906,62
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 746,38
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		54 653,00	54 653,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	98 559,62	98 559,62
----------------------------	------------------	------------------

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 ZA de Saint-Pardoux.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204054 Adoption du Budget annexe ZI des Ancizes

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	42 806,93	42 806,93
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	42 806,93	42 806,93

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	101 022,14	42 806,93
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 58 215,21
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	101 022,14	101 022,14

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	143 829,07	143 829,07

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 ZI des Ancizes

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204055 Adoption du Budget annexe Immobilier d'entreprises

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	83 820,03	83 820,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		83 820,03	83 820,03

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	107 505,84	69 851,45
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 766,37	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 41 420,76
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		111 272,21	111 272,21

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		195 092,24	195 092,24

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 Immobilier d'entreprises.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204056 Adoption du Budget annexe Redevance Ordures Ménagères REOM

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	520 300,00	520 300,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		520 300,00	520 300,00

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	520 300,00	520 300,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2022 Redevance Ordures Ménagères REOM.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204057 Vote du produit Gémapi 2022

Le produit de la taxe GEMAPI 2022 doit être fixé par délibération avant le 15 avril 2022 conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts et à l'article 164 de la loi de finances pour 2019 ayant modifié le calendrier d'adoption du produit de la taxe GEMAPI.

Le produit de taxe GEMAPI doit être voté chaque année si tel est le choix de la collectivité.

La communauté se contente de voter son produit et l'administration fiscale détermine la variation de taux en tenant compte de l'ensemble des produits fiscaux générés par la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Le produit de la taxe GEMAPI est exclusivement affecté aux dépenses de la compétence GEMAPI.

La taxe GEMAPI est affectée aux dépenses relatives à la compétence GEMAPI, dont les contours sont précisés à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Si la loi n'impose pas la création d'un budget annexe, en revanche, la tenue d'une comptabilité analytique est nécessaire afin de différencier les charges et recettes découlant de la compétence de celles " hors GEMAPI ".

En effet, il appartient à la communauté de voter un produit et non une taxe : ce dernier doit donc être motivé par :

- La couverture des charges actuelles et futures liées à la compétence, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ;
- La couverture des cotisations des syndicats s'ils exercent la compétence en lieu et place de la communauté.

Pour 2022, il a été proposé d'inscrire au budget les actions suivantes : réalisation du diagnostic du patrimoine haies de Limagne, étude de renaturation Morge Amont, étude de programmation de la continuité écologique, étude filière agricole renouvelable, aménagement de système d'abreuvement des animaux au champs, restauration de 9,5 km de ripisylve.

Compte tenu des subventions attendues, le produit GEMAPI 2022 nécessaire s'élève à 112 838 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE MAINTENIR la taxe GEMAPI,
- ARRÊTE le produit 2022 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 112 838 €.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204058 Compte administratif 2021 – Budget Général

Conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 17 mars 2022, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité identiques à 2021.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- FIXE les taux 2022 comme suit :
 - CFE : 25,69%
 - FNB : 18,80 %
 - FB : 6,53 %
 - TEOM – SBA : 10,88 %

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204059 Adhésions et cotisations 2022

Afin de pouvoir verser les cotisations et subventions qui sont prévues au budget primitif 2022, il est nécessaire de délibérer de manière formelle.

a) Budget général :

6281 Concours divers (cotisations)	MONTANT MAX
SIET BRAYAUDS ET COMBRAILLES	6 800,00 €
SIEG	100,00 €
MISSION LOCALE DE RIOM LIMAGNE ET COMBRAILLES	25 065,00 €
MACEO	1 000,00 €
INITIATIVE RIOM COMBRAILLES	4 546,80 €

AUVERGNE ACTIVE	1 000,00 €
ASSOCIATION REGIONALE AUVERGNE DE L'USH	250,00 €
AMF 63 PART DEPARTEMENTALE	650,85 €
AMF 63 PART NATIONALE	936,14 €
AGSGV63	1 227,36 €
ADUHME	24 257,00 €
ADCF	2 068,81 €
CAUE	1 900,00 €
REVUE ENTREPRENDRE	20,00 €
FREDON	1 000,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	600,00 €
RESEAU AIDE SPECIALISE ELEVES EN DIFFICULTE (RIOM COMBRAILLES)	1 600,00 €
RESEAU AIDE SPECIALISE ELEVES EN DIFFICULTE (RIOM LIMAGNE)	300,00 €
CLERMONT MASSIF CENTRAL CAPITAL CULTURE	1000,00 €
AUVERGNE RHÔNE-ALPES ENTREPRISES	100,00 €

655481 : Cotisations aux organismes de regroupement	Montant max
SMADC Contribution Générale	68 409,00 €
Office de Tourisme Intercommunautaire	92 500,00 €
Fonds de Mutualisation A89	53 284,00 €
SIEG Eclairage publique	4 800,00 €
Cotisation informatique SMAD	11 500,00 €
Réseau foncier agricole	1 500,00 €
Cotisation SPEEH	9 550,00 €

b) Budget annexe « jeunesse » :

	MONTANT MAX
FRANCAS – ADHESION	900,00 €
ECOLE DES SCIENCES - SUBVENTION	2 000,00 €

c) Budget annexe « équipements sportifs » :

	MONTANT MAX
ANDES – ADHESION 2022	1 431,50 €

d) Budget annexe « cinéma » :

	MONTANT MAX
ADRC – ADHESION 2022	100,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement des cotisations ou subventions 2022 selon la liste présentée ci-dessus et dans la limite des montants maximum mentionnés,
- AUTORISE M. le Président à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICES FONCTIONNELS

D202204060 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mai 2022

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs pour prendre en compte les modifications suivantes :

Service	Catégorie	Cadre d'emplois	Création/suppression	Motif	Date d'effet
Finances	C	Adjoint administratif	Création poste à 35/35 ^{ème}	Remplacement d'un agent parti	01/05/2022
Finances	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Suppression poste à 35/35 ^{ème}	Fin de contrat	01/05/2022
Finances	B	Rédacteur	Suppression poste à 8/35	Avancement de grade	01/05/2022
Finances	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Création poste à 8/35	Avancement de grade	01/05/2022
Voirie	C	Agent de maîtrise	Création poste à 35/35 ^{ème}	Recrutement d'un agent ayant obtenu concours	01/05/2022
Voirie	B	Technicien	Création poste à 35/35 ^{ème}	Recrutement par voie de détachement	01/05/2022
Services fonctionnels	A	Attaché principal	Création poste à 35/35 ^{ème}	Avancement de grade	01/05/2022
Services fonctionnels	B	Rédacteur	Création poste à 35/35 ^{ème}	Nomination suite concours	01/05/2022
Services fonctionnels	B	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Suppression poste à 35/35 ^{ème}	Nomination suite concours	01/05/2022
Restauration collective	C	Adjoint technique	Création poste à 28/35 ^{ème}	Stagiarisation	01/05/2022
Restauration collective	C	Adjoint technique	Suppression poste à 9/35 ^{ème}	Fin de contrat	01/05/2022
Restauration collective	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Création poste à 35/35 ^{ème}	Avancement de grade	01/05/2022

Restauration collective	C	Adjoint technique	Suppression poste à 35/35 ^{ème}	Avancement de grade	01/05/2022
Services techniques	C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Suppression poste à 35/35 ^{ème}	Suite à titularisation	01/05/2022
Services fonctionnels	C	Adjoint technique	Suppression poste à 18/35 ^{ème}	Fin de contrat	01/05/2022
Services fonctionnels	C	Adjoint technique	Création poste à 26/35 ^{ème}	Contrat unique d'insertion	01/05/2022
Equipements sportifs	B	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	Suppression poste à 35/35 ^{ème}	Avancement de grade	01/05/2022
Equipements sportifs	B	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	Création poste à 35/35 ^{ème}	Avancement de grade	01/05/2022
Enfance-Jeunesse	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Suppression poste à 35/35 ^{ème}	Avancement de grade	01/05/2022
Enfance-Jeunesse	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Création de poste à 35/35 ^{ème}	Avancement de grade	01/05/2022

Par conséquent le tableau des effectifs de la Communauté de communes modifié en fonction devient le suivant :

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
AMENAGEMENT TERRITORIAL	6	6,0
Adjoint administratif		
POSTE A 35/35 ^{ème}	1	1,0
Attaché		
POSTE A 35/35 ^{ème}	5	5,0
CDC- Pôle SF	29	26,8
Adjoint administratif		
POSTE A 28/35 ^{ème}	1	0,8
POSTE A 35/35 ^{ème}	8	8,0
Adjoint technique		
POSTE A 30/35 ^{ème}	1	0,9
Agent de maitrise		
POSTE A 35/35 ^{ème}	3	2,0
Attaché		
POSTE A 35/35 ^{ème}	1	1,0
Attaché principal		

POSTE A 35/35eme	1	1,0
Ingénieur principal		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Technicien		
POSTE A 35/35eme	3	3,0
Adjoint technique principal 2è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
POSTE A 9,1/35eme	1	0,3
Adjoint administratif principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint administratif principal 2è cl		
POSTE A 32,5/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur principal 2è cl		
POSTE A 8/35eme	1	0,2
Rédacteur principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Adjoint technique CUI		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
CULTURE	10	9,1
Adjoint du patrimoine		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Agent social		
POSTE A 17/35eme	1	0,5
Attaché		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Assistant de conservation du patrimoine principal 2 cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2eme classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint du patrimoine principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
ENFANCE JEUNESSE	61	45,7
Adjoint d'animation		
POSTE 18/35eme	1	0,5
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 18/35eme	2	1,0
POSTE A 19/35eme	1	0,5
POSTE A 2/35eme	3	0,2
POSTE A 20/35eme	2	1,1
POSTE A 21/35eme	1	0,7
POSTE A 22/35eme	1	0,6
POSTE A 24/35eme	1	0,7

POSTE A 27/35eme	1	0,8
POSTE A 28,54/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	6	4,7
POSTE A 3,98/35eme	1	0,1
POSTE A 30/35eme	4	3,5
POSTE A 32/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	12	11,9
POSTE A 5/35eme	1	0,1
POSTE A 6,66/35eme	1	0,2
POSTE A 7.5/35eme	1	0,2
POSTE A 7/35eme	1	0,2
Adjoint technique		
POSTE A 19.5/35eme	1	0,6
POSTE A 23,65/35eme	1	0,7
Adjoint d'animation principal 2è cl		
POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	2	1,9
Adjoint administratif principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Adjoint d'animation principal 1è cl		
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	3	3,0
Agent social principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
EQUIPEMENTS SPORTIFS	8	7,9
Adjoint technique		
POSTE A 33/35eme	1	0,9
Educateur des APS		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Educateur des APS principal 1ère classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 2è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Educateur des APS principal 2è classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
RESTAURATION COLLECTIVE	30	24,0
Adjoint d'animation		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
Adjoint technique		

POSTE A 10.5/35eme	1	0,3
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 16,31/35eme	1	0,5
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	7	7,0
POSTE A 7/35eme	1	0,2
Adjoint technique principal 2è cl		
POSTE A 19/35eme	1	0,5
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 27,84/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	3	2,3
POSTE A 29,25/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	3	3,0
Adjoint technique principal de 2è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 1è cl		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
POSTE A 32/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Total général	145	119,46

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations et suppressions de postes, à partir du 1^{er} mai 2022, telles que définies ci-dessus et APPROUVE le tableau des effectifs.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

D202204061 Signature de la convention de partenariat « animation du Territoire d'industrie Riom-Vichy »

e) Rappel sur le programme Territoire D'industrie

Lancé par le Premier ministre le 22 novembre 2018, le programme Territoires d'industrie est piloté par les Régions et animé localement par des binômes intercommunalités-industriels. Ce dispositif décentralisé d'accompagnement de territoires industriels vise à répondre à leurs principaux enjeux de développement. 136 territoires ont été identifiés par les services de l'Etat comme potentiellement concernés par ce programme (taux d'emploi industriel supérieur à 12,5%) afin qu'il puisse bénéficier d'actions spécifiques pour soutenir les entreprises industrielles selon 4 axes : ATTIRER - RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER.

f) Le territoire d'industrie Riom/Vichy :

En Région Auvergne Rhône Alpes, 15 territoires ont été retenus, dont celui de Riom/Vichy regroupant les EPCI :

- Vichy Agglomération
- Riom Limagne et Volcans
- Saint-Pourçain Sioule Limagne
- Plaine Limagne
- Combrailles Sioule et Morge.

Ce territoire se structure autour d'un tissu industriel diversifié organisé en 5 filières :

- industrie des métaux et de la mécanique (bacacier, Abert et Duval, Ligier, Ukad, Ecotitanium...)
- industrie des biotechnologies et du biomédical (JCE, Chibret, Greentech, Naturopole, Biopole, Carbogen..)
- industrie du luxe (Vuitton, Hermès, Fleurs, etc..)
- industrie agro-alimentaire (Volvic, Jacquet, Limagain, Pileje,..)
- innovation et recherche industriel.

Le pilotage est assuré par un trinôme agents/élus/Entreprises.

Le lancement officiel du territoire Riom-Vichy s'est déroulé lors du 1^{er} comité de pilotage en mai 2019. Un travail a été engagé en vue de définir une phase de diagnostic, l'identification d'enjeux et la définition d'actions en lien avec les 4 axes donnés par la démarche nationale : ATTIRER - RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER.

g) Le programme d'actions

Ce travail a permis d'identifier des problématiques majoritairement partagées par les 5 territoires et d'autres plus spécifiques :

- Des difficultés de recrutement toutes filières confondues et notamment des problématique de métiers, la mobilité, l'attractivité, le savoir-être..
- Les problématiques liées à la formation : manque de connaissance, perception des métiers industriels, absence de sessions.
- Les difficultés de services : les gardes d'enfants, la mobilité et les transports, le logement,...
- La situation complexe et insatisfaisante de la desserte ferroviaire et aérienne,
- Les infrastructures numériques et la couverture du territoire
- La complexité des projets de développement et d'implantation de projets industriels nouveaux.
- L'attractivité et perception du territoire (image, territoire industriel et d'emplois,...)

Ces constats ont donné lieu à la définition des axes prioritaires d'intervention (en actions) pour atteindre une ambition partagée : « *L'affirmation d'un pôle industriel structurant et d'équilibre régional au nord de la Métropole Clermontoise* ».

h) Contrat et animation du programme

Afin de mutualiser la mission de coordination, d'animation et de mise en œuvre du contrat Territoire d'Industrie RIOM-VICHY, une convention a été établie entre les 5 EPCI. Cette convention de partenariat d'une durée de 2 ans a pour objectif de définir les modalités administratives et financières de ce partenariat.

En effet, la mise en œuvre du programme est assurée par un comité technique composé des 5 techniciens des EPCI. Afin d'assurer l'animation du programme, un poste d'animateur du Territoire d'industrie Riom Vichy a été créé.

Le financement du poste est subventionné à 80% par l'Etat, le reste à charge étant complété par les EPCI. Il a été convenu que la répartition de cette prise en charge serait proportionnelle au nombre d'habitant de chaque EPCI.

L'estimation du budget annuel pour ce poste est de 50 000 €. La subvention étant de 80%, le reste à charge est de 10 000 Euros /an.

Répartition du reste à charge pour le financement du poste d'animateur Territoire d'industrie Riom-Vichy

EPCI	Nombre d'habitants	Pourcentage nombre d'habitants	Participation durée convention (2ans)	Montant de la participation annuelle
Vichy Communauté	82 019	36,8%	7 351,02	3 675,51 €
Plaine Limagne	21 150	9,5%	1 895,58	947,79 €
Riom Limagne et Volcan	67 028	30,0%	6 007,44	3 003,72 €
Saint Pourçain Sioule Limagne	34 008	15,2%	3 048,00	1 524 €
Combrailles Sioule et Morge	18 945	8,5%	1 697,96	848,98 €
Total	223 150	100,0%	20 000	10 000 €

Un budget de 750 Euros maximum par an est par ailleurs prévu dans le cadre de la convention pour répondre à des potentiels frais autres que les frais de personnels (véhicule, équipements matériels, fournitures administratives). Ce budget est pris en charge par Riom Limagne et Volcans.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le président à signer la convention de partenariat animation du territoire d'industrie Riom-Vichy

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

CULTURE - TOURISME

D202204062 Adhésion annuelle à l'association - « Clermont-Ferrand Massif Central 2028 »

L'association a pour ambition de faire de la démarche « Capitale européenne de la Culture 2028 », un catalyseur pour rassembler des acteurs de secteurs, structures et territoires différents afin de mener une réflexion décrochée à l'échelle du massif central.

A travers ce projet, l'association vise à fédérer toutes les volontés et les capacités d'action, qu'elles proviennent de collectivités territoriales, d'acteurs culturels, du monde enseignant, des entreprises, des associations ou des habitants, pour engager une réelle mutation territoriale résiliente, servie par la culture au sens large, ancrée totalement mais ouverte et duplicable en d'autres endroits de France, d'Europe et du Monde.

L'association a pour objet de soutenir, de développer et de fédérer toute initiative autour de la candidature au titre de Capitale européenne de la culture 2028 de la ville de Clermont Ferrand et du Massif Central en menant tous projets qu'elle estime nécessaire à la réussite de la candidature.

Les grands principes de cette association sont :

- Le changement des approches administratives et sectorielles classiques à la faveur d'un décrochage des réflexions et une mixité des membres,
- Le développement de nouvelles actions « public-privé » et la recherche de solutions créatives et innovantes,
- Le renforcement des coopérations territoriales et européennes en faveur de plus de durabilité, de cohésion sociale et d'une meilleure qualité de vie.

La démarche de la candidature Clermont Ferrand Massif Central 2028 s'inscrit dans le processus administratif suivant :

- Tournées en mars dans le massif central de l'équipe de la candidature
- Mise en place des manufactures (ateliers participatifs) en Avril
- Sommet des sommets du 19 au 22 mai 2022 à Clermont Ferrand
- Tournée estivale de dispositifs culturels itinérants dans le massif central
- Dépôt du dossier de candidature le 1er décembre 2022

- Résultat de la short-List début 2023
- Remise d'un dossier complémentaire de 100 pages avec précision des éléments financiers en été 2023
- Visite de la délégation du jury à l'Automne 2023
- Désignation du lauréat début 2024
- 2024-2025 : Travail avec les acteurs culturels
- 2025 : Lancement des commandes culturelles
- 2028 : Concrétisation de la candidature
- 2028-2030 : Structuration et Pérennisation des actions

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » adhérerait en qualité de membre associé, membre souhaitant apporter leur soutien aux activités de l'association et dont l'activité est compatible avec l'objet du projet.

L'intérêt de cette adhésion pour la communauté de communes porte sur la participation aux instances et l'organisation et l'accueil des actions culturelles suivantes :

- Assemblée générale,
- Une éventuelle représentativité au Conseil d'Administration ou 7 membres du collège des membres associés siègent,
- Le sommet des sommets, journées de valorisation des actions locales,
- La manufacture 2028, laboratoire d'idées devant poursuivre les échanges et recueillir les intentions et les aspirations des acteurs culturels pour nourrir et développer les thèmes structurants de la candidature,
 - Villes d'eaux, piliers de nouveaux modèles du « prendre soin »
 - Friche industrielle, un autre lieu culturel possible ?
 - Le mouvement des images
 - La culture scientifique
 - La ville à hauteur des enfants
 - Mobilités et itinérances culturelles
- Réception et organisation sur le territoire de manifestations culturelles d'envergure, d'expositions du centre Pompidou, de spectacles et actions culturelles adaptées à la capacité du territoire et décentralisées de Clermont Ferrand.

L'adhésion de la communauté de communes, au titre de l'année 2022, est fixée selon la strate du nombre d'habitants. De 3 500 à 20 000 habitants, l'adhésion est de 1 000 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE D'ADHERER à l'association « Clermont-Ferrand Massif Central 2028 »

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

ENFANCE - JEUNESSE

D202204063 Financement du Réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficultés de la circonscription de l'Education Nationale Riom Limagne

Pour mémoire, le RASED regroupe des psychologues scolaires et des enseignants spécialisés qui sont une des composantes de toutes les écoles.

Conformément au code de l'éducation, comme toutes les dépenses de fonctionnement d'une école, les frais de fonctionnement du RASED sont répartis entre l'Etat qui prend à sa charge la rémunération des personnels, et les collectivités territoriales qui assurent les dépenses de fonctionnement.

La communauté de communes est concernée par deux réseaux correspondants aux deux circonscriptions avec une convention spécifique pour chacune des deux circonscriptions.

- La circonscription de l'Education Nationale « Riom Limagne » qui compte 32 écoles et chaque école bénéficie de l'intervention du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED). La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » est concernée pour les communes de Champs, Davayat, Jozerand, Marcillat, Montcel, Saint Quintin sur Sioule avec 254 élèves scolarisés.
- La circonscription de l'Education Nationale « Riom-Combrailles » pour 3 778 élèves et les autres écoles.

Le premier degré ne disposant pas de fonds ou de structure financière pour gérer les dépenses de fonctionnement, la commune de Riom a accepté d'être la structure porteuse sur la circonscription « Riom Limagne » et la communauté de communes est la structure porteuse pour la circonscription « Riom Combrailles ».

Sur sollicitation de l'Inspection de l'Education Nationale qui gèrera les demandes des enseignants spécialisés, puis le stock de matériel et équipement achetés en fonction des besoins, la communauté de communes doit contribuer à hauteur de 1 euro par enfant scolarisé.

La Commune de Riom est chargée par convention de récupérer les contributions de chaque commune (calcul effectué par l'IEN chaque année sur la base des effectifs de l'année scolaire en cours) et de les tenir à disposition de l'IEN. Un comité de pilotage et un comité technique sont réunis une à deux fois par année civile pour évaluer les besoins.

Il convient de renouveler la convention « Riom Limagne » mise en place en 2019 définissant les modalités de financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté. (La convention « Riom Combrailles » est renouvelée par tacite reconduction).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités de contribution au financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté,
- AUTORISE le renouvellement de la convention « Riom Limagne » de financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté et la signature de celle-ci,
- AUTORISE le Président chaque année à procéder au versement de la contribution.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204064 Renouvellement du PEDT et de la charte plan mercredi

La convention relative à la mise en place du PEDT Communautaire arrive à son terme le 31 août 2022.

Ce PEDT formalise une démarche permettant à « Combrailles, Sioule et Morge » de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Afin de répondre aux exigences des services de l'Etat, il est proposé de modifier ce PEDT sur les bases des nouvelles modalités de fonctionnement intercommunal.

Les modifications restent des amendements à la marge.

Le PEDT est conclu pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Afin d'intégrer la charte plan mercredi dans un projet global, celle-ci est en annexe 2 du PEDT. Pour rappel, cette charte permet une bonification "de base" non majorée qui est versée uniquement aux gestionnaires d'ALSH labellisés « Plan mercredi ». Les ALSH labellisés doivent être développés, depuis le 1^{er}

septembre 2018, des heures nouvelles sur le temps du mercredi au sein des communes ayant une organisation du temps scolaire passant à 4 jours ou restant à 4,5 jours.

i) Les modifications du Projet Educatif Territorial

Les modifications apportées au PEDT sont les suivantes :

- Partie 2 Point VII : Les temps d'activités périscolaires TAP :
 - Point 2, Suite aux changements de rythme scolaire, le paragraphe relatif à l'accueil du mercredi est mis à jour avec la mise en place d'une garderie à St-Quintin le mercredi matin avant transport des enfants sur le site ALSH de « la Passerelle »
- Partie 2 Point VIII: les intervenants partenaires du projet
 - Modification de l'appellation DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) en SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)
- Partie 2 Point X : Créneaux d'interventions dans les écoles
 - Suppression des TAP sur les communes de Marcillat et St-Quintin-sur-Sioule
- Partie 2 Point XI: Communication
 - Création d'un paragraphe sur la communication qui présente les différents supports d'information
- Partie 2 Point XII : Bilan – Evaluation
 - Cette partie reprend les modalités de pilotage de la CTG avec la mise en place du comité de pilotage et des comités techniques.
 - Sur les modalités d'évaluation : il est répertorié les moyens d'évaluer les différents temps d'animation dont la Communauté de Communes est compétente.
- Annexe 2 page 25 :
 - Reprise des modalités d'évaluation du PEDT.

L'ensemble des éléments seront présentées en commission Enfance-jeunesse le lundi 4 avril 2022.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau PEDT et son annexe charte plan mercredi pour la rentrée 2022/2023

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204065 Achat Equipement Enfance-Jeunesse MUR LU MOBILE
--

Dans le cadre de la préparation des jeux olympiques, la communauté de communes a été récemment labellisée « Terres de jeux 2024 » avec pour objectif de saisir l'opportunité des jeux pour mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun et de faire découvrir de nouvelles activités sportives.

Dans ce programme, les ALSH ont un rôle prépondérant par la mise en place d'animations ludiques, collectives et sportives en direction des enfants.

Afin de répondre à cet objectif, la communauté de communes souhaite acquérir un équipement pédagogique interactif, MUR LU MOBILE, permettant aux enfants de se mettre en totale immersion dans un environnement propice basé sur la stimulation physique, intellectuelle et socio-émotionnelle, transversale aux apprentissages scolaires.

Ce système permet d'apprendre, de jouer et de bouger tout en favorisant la pratique sportive collective dans un esprit ludique.

Cet équipement, portatif, est composé d'un projecteur laser haute définition, d'une caméra de détection de mouvement, d'un système audio puissant et d'un système d'éclairage multicolore entièrement automatisé.

Mobile, cette structuration pourra se mettre en place dans les équipements collectifs du territoire : salles des fêtes, gymnases, ALSH...

Le devis à hauteur de 29 869 € intègre le coût de l'achat du matériel, les coffres de transport, l'abonnement sur 3 ans des jeux, la formation technique et la livraison.

Le plan de financement prévisionnel approuvé lors d'un précédent conseil communautaire était le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant H.T.	Nature des recettes	Montant	%
Idema sport (mur ludique)	28 074,00 €	Europe - LEADER	29 585,60 €	80,00%
Raqqball	4 950,00 €	Autofinancement	7 396,40 €	20,00%
Aménagement extérieur	3 958,00 €			
Total dépenses	36 982,00 €	Total recettes	36 982,00 €	100%

Il est à noter qu'entre le dépôt du financement et l'achat du matériel, les coûts ont légèrement augmenté (amélioration technique apportée à la solution).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le président à signer le devis d'achat du matériel pour le mur interactif à hauteur de 29 869€ HT avec l'entreprise Idema sport

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

HABITAT ET URBANISME

D202204066 Etude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat - Choix du cabinet d'étude

Dans le cadre de Petite Villes de Demain, la mise en place d'une étude pré-opérationnelle de l'habitat est un outil indispensable pour la signature de la convention cadre finale valant ORT.

Cette convention doit être signée dans 18 mois après la signature de la convention d'adhésion c'est-à-dire en Décembre 2022.

Suite à la délibération du conseil le 24 février 2022 approuvant le plan de financement et le lancement de l'étude, une consultation (MAPA) a été engagée le 28 février 2022.

Rappel du contenu et des enjeux de l'étude

L'étude sera réalisée sur la totalité du territoire intercommunal, plus particulièrement les centre-bourg avec une attention particulière portée sur les communes lauréates du programme PVD (Les Ancizes-Comps et Combronde).

L'étude sera divisée en deux tranches :

Une tranche ferme afin de répondre aux enjeux, définir et analyser le périmètre de l'étude, (analyse statistiques, exploitation des études préexistantes, rencontres des acteurs locaux et repérage terrain). Cette tranche permettra d'étudier également les centre-bourgs avec une analyse des caractéristiques structurelles du foncier, de ses usages et ses évolutions et une analyse des contraintes et des atouts du recyclage foncier. Différents scénarii seront proposés afin de définir une stratégie opérationnelle.

La tranche conditionnelle aura pour but l'élaboration du conventionnement et la mobilisation des acteurs locaux c'est-à-dire la mise a place du scénario choisi

Les résultats de la consultation

Suite à la consultation, deux cabinets d'études ont répondu :

- ASSOCIATION SOLIHA LOIRE PUY-DE-DOME : basée à Saint-Etienne avec une Antenne à Clermont-Ferrand pour un montant de 62 330.00 € HT
- SAS URBANIS : basée à Lyon avec une Antenne à Clermont-Ferrand pour un montant de 65 189 € HT

La CAO s'est réunie le 1^{er} avril pour choisir le cabinet d'étude le plus approprié pour mettre en place cette étude (offre mieux disante).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE RETENIR le cabinet SAS URBANIS,
- AUTORISE le Président à signer le marché avec le cabinet SAS URBANIS pour un montant de 65 189€ HT.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204067 PIG Départemental « Amélioration de l'habitat privé » - Convention de Partenariat entre le Département du Puy-de-Dôme et Combrailles Sioule et Morge – 2022

Le PIG départemental 2016-2019 intervient sur 10 EPCI, couvre près de 60% de la superficie du département et est dédié aux propriétaires occupants modestes et très modestes. Le dispositif est géré en régie direct depuis 2016 et a fait l'objet d'avenants permettant de poursuivre le programme jusqu'au 31 décembre 2021.

Le PIG permet aux communautés de communes ayant conventionné de distribuer des aides complémentaires à celles de l'ANAH dans le cadre du volet « Lutte contre la précarité énergétique » et le volet « Autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » (seuls les dispositifs PIG et OPAH permettent la complémentarité avec les aides de l'ANAH).

Proposition d'évolution du PIG Départemental

Afin d'assurer la continuité de l'accompagnement des publics éligibles ANAH, le Conseil Départemental a proposé de mettre en place deux dispositifs distincts du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 soit pour une durée de 3 ans :

- Un PIG « public complexe », porté en maîtrise d'ouvrage par le département : c'est-à-dire que ce sont les services du conseil départemental qui assurent en direct l'animation du dispositif et l'aide au montage des dossiers ;
- Un PIG « public simple » afin d'assurer l'accompagnement des publics ne présentant pas de difficultés particulières. Ce dispositif pourrait être sous maîtrise d'ouvrage départementale et mutualisée avec les EPCI à l'image du SPPEH.

Cette convention PIG sur les publics dits « simples » permettrait à la communauté de communes de continuer à soutenir les projets concernant les mesures d'aide déjà en place :

Aides « Lutte contre la précarité énergétique » (LPE) :

- Très modestes : objectifs de 30 dossiers ; 800 €/dossier,
- Modestes : objectifs de 5 dossiers ; 600 €/dossier

Aides « Autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » (AUT) :

- Très modestes : objectif de 10 dossiers ; 550 €/dossier
- Modestes : objectifs de 5 dossiers ; 350 €/dossier

Cela permettrait également de laisser le temps à la communauté de communes de réaliser son étude pré-opérationnelle PIG / OPAH et ainsi définir ses futures modalités d'animation de la politique de l'habitat, en portant directement (ou non) sont propre dispositif PIG / OPAH.

Signature de la convention

Ainsi, il est proposé de signer la convention de partenariat avec le Département du Puy de Dôme concernant le PIG « publics simple » en s'engageant uniquement pour l'année 2022 (le PIG « public complexe » reste départemental sans participation de CSM).

Ce délai d'un an permettrait ainsi bénéficier de l'animation du département (gratuite pour 2022) tout en étudiant les opportunités de mise en œuvre d'un nouveau dispositif adapté au territoire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention de Partenariat entre le Département du Puy-de-Dôme et la communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge pour l'année 2022 »

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

M. Gérard VENAULT demande si le département et la communauté de communes ont trouvé un nouvel agent pour remplir la mission en lien sur le sujet « rénovation 63 ».

M. Grégory BONNET informe que pour l'instant aucun animateur n'a été recruté, néanmoins les autres animateurs prennent le relais sur notre territoire.

INFRASTRUCTURES ET VOIRIE

D202204068 Amende de police 2022 : Aménagement de sécurité à Loubeyrat

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de Loubeyrat souhaite sécuriser, dans le cadre des amendes de police, cinq zones différentes sur voies communales :

- Zone 1 : Rue derrière l'église, création d'un sens unique et d'une zone de stationnement
- Zone 2 : Accès village Le Court, aménagement d'un carrefour à sens giratoire
- Zone 3 : village Le Bois d'Agnat, implantation d'un stop et d'un miroir
- Zone 4 : village Le Bois d'Agnat, aménagement d'un carrefour
- Zone 5 : village Le Colombier, marquage et sécurisation (avec glissières bois) du cheminement piétons, et création d'une écluse simple avec rétrécissement axial

Dans ces conditions, la communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* », compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Loubeyrat.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 €

Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 €

Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €

Ainsi, le dossier de la commune de Loubeyrat peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant des travaux (€HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
Aménagement de sécurité à Loubeyrat	15 000,00 €	Département	7 500,00 €	50,00%
		CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	7 500,00 €	50,00%
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation sur la commune de Loubeyrat,
- AUTORISE le président à signer et déposer le dossier d'amende de police 2022 pour ce projet.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204069 Programme voirie et aménagement de bourg 2022 : signature des marchés de travaux

La Communauté de Communes a lancé, le 22 février 2022, un avis d'appel public à concurrence concernant le programme voirie et aménagement de bourg pour l'exercice 2022.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée.

Le marché est divisé en 19 lots, le lot 6 est décomposé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle :

Lot(s)	Désignation
LOT 1	Beauregard Vendon
LOT 2	Blot l'Eglise
LOT 3	Champs
LOT 4	Charbonnières les Vieilles
LOT 5	Châteauneuf les Bains
LOT 6	Combronde (TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE)
LOT 7	Davayat
LOT 8	Jozerand
LOT 9	Les Ancizes Comps
LOT 10	Lisseuil
LOT 11	Montcel
LOT 12	Saint Angel
LOT 13	Saint Gal sur Sioule
LOT 14	Saint Georges de Mons
LOT 15	Saint Myon
LOT 16	Saint Pardoux
LOT 17	Saint Remy de Blot

LOT 18	Teilhède
LOT 19	Vitrac

Le montant prévisionnel du marché s'élevé à : 882 493€ HT.

Six entreprises ont répondu au marché : AES, GATP, RENON, COLAS, EUROVIA et COUDERT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1^{er} avril 2022 pour analyser les offres.

Les entreprises attributaires pour chaque lot sont :

Lot(s)	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT
LOT 1	Beauregard Vendon	EUROVIA	124 778.00€
LOT 2	Blot l'Eglise	AES	39 701.80€
LOT 3	Champs	COLAS	57 872.50€
LOT 4	Charbonnières les Vieilles	COLAS	38 795.00€
LOT 5	Châteauneuf les Bains	AES	22 325.00€
LOT 6	Combronde (TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE)	EUROVIA	63 195.00€
LOT 7	Davayat	EUROVIA	45 790.00€
LOT 8	Jozerand	EUROVIA	57 155.00€
LOT 9	Les Ancizes Comps	RENON	60 848.39€
LOT 10	Lisseuil	AES	13 452.00€
LOT 11	Montcel	AES	47 893.90€
LOT 12	Saint Angel	EUROVIA	31 707.50€
LOT 13	Saint Gal sur Sioule	AES	16 722.50€
LOT 14	Saint Georges de Mons	EUROVIA	33 990.00€
LOT 15	Saint Myon	AES	40 030.00€
LOT 16	Saint Pardoux	AES	35 734.00€
LOT 17	Saint Remy de Blot	AES	21 063.50€
LOT 18	Teilhède	EUROVIA	23 354.00€
LOT 19	Vitrac	COLAS	36 960.00€

Le montant total du marché après attribution des lots est de 811 368.09€ HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202204070 Aménagement de bourg sur la commune de POUZOL : mise à jour du plan de financement

La présente délibération a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	Taux réel
Travaux	385 557,00 €	État - DETR 2022	404 057,00 €	20,00%	80 811,40 €	20,00%
Maitrise d'œuvre	18 500,00 €	Département			242 000,00 €	59,89%
		Autofinancement			81 245,60 €	20,11%
Total dépenses	404 057,00 €	Total recettes			404 057,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement,
- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

La séance est levée à 23H00.

Liste des délibérations du Jeudi 7 Avril 2022

FINANCES	7
D202204001	COMPTE-DE-GESTION 2021 – BUDGET GENERAL 7
D202204002	COMPTE-DE-GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ACT CULTURELLES 8
D202204003	COMPTE-DE-GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE CINE LA VIOUZE 9
D202204004	COMPTE-DE-GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE 9
D202204005	COMPTE-DE-GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE RESTO COLLECTIVE 10
D202204006	COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS 11
D202204007	COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1 12
D202204008	COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ZI QUEUILLE 12
D202204009	COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ZA INTERCOMMUNALES 13
D202204010	COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE PAV..... 14
D202204011	COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ZA ST PARDOUX..... 15
D202204012	COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ZI ANCIZES 16
D202204013	COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE IMMO ENTREPRISES 17
D202204014	COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE REOM 18
D202204015	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL 19
D202204016	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE ACT CULTURELLES 20
D202204017	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE CINE LA VIOUZE..... 21
D202204018	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE 22
D202204019	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE RESTO COLLECTIVE..... 23
D202204020	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS..... 24
D202204021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1 25
D202204022	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE ZI QUEUILLE 26
D202204023	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE ZA INTERCOMMUNALES 27
D202204024	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE PAV 28
D202204025	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE ZA ST PARDOUX..... 29
D202204026	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE ZI ANCIZES 30
D202204027	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE BATI LOCATIF INDUSTRIEL..... 31
D202204028	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE REOM..... 32
D202204029	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES..... 34
D202204030	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES 35
D202204031	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE 36
D202204032	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE..... 37
D202204033	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE 38
D202204034	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS 39
D202204035	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC1 40
D202204036	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE ZI DE QUEUILLE 41
D202204037	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES INTERCOMMUNALES..... 42
D202204038	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS 43
D202204039	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX 43
D202204040	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES 45
D202204041	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D’ENTREPRISES 46
D202204042	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM 47
D202204043	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2022 47
D202204044	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES 48
D202204045	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE 49
D202204046	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE JEUNESSE..... 50
D202204047	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE..... 51
D202204048	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS 52
D202204049	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1..... 53
D202204050	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZI DE QUEUILLE 54
D202204051	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES INTERCOMMUNALES 55

D202204052	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS.....	56
D202204053	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX.....	57
D202204054	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES.....	58
D202204055	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES.....	59
D202204056	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM.....	60
D202204057	VOTE DU PRODUIT GEMAPI 2022.....	61
D202204058	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL.....	62
D202204059	ADHESIONS ET COTISATIONS 2022.....	62
SERVICES FONCTIONNELS.....		64
D202204060	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2022.....	64
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....		68
D202204061	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « ANIMATION DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE RIOM-VICHY »	68
CULTURE - TOURISME.....		70
D202204062	ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION - « CLERMONT-FERRAND MASSIF CENTRAL 2028 ».....	70
ENFANCE - JEUNESSE.....		71
D202204063	FINANCEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES POUR LES ELEVES EN DIFFICULTES DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'EDUCATION NATIONALE RIOM LIMAGNE.....	71
D202204064	RENOUVELLEMENT DU PEDT ET DE LA CHARTE PLAN MERCREDI.....	72
D202204065	ACHAT EQUIPEMENT ENFANCE-JEUNESSE MUR LU MOBILE.....	73
HABITAT ET URBANISME.....		74
D202204066	ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - CHOIX DU CABINET D'ETUDE.....	74
D202204067	PIG DEPARTEMENTAL « AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE » - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ET COMBRAILLES SIOULE ET MORGE – 2022.....	75
INFRASTRUCTURES ET VOIRIE.....		76
D202204068	AMENDE DE POLICE 2022 : AMENAGEMENT DE SECURITE A LOUBEYRAT.....	76
D202204069	PROGRAMME VOIRIE ET AMENAGEMENT DE BOURG 2022 : SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX.....	77
D202204070	AMENAGEMENT DE BOURG SUR LA COMMUNE DE POUZOL : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT.....	78

Signatures des membres présents au conseil communautaire du
Jeudi 7 avril 2022

Le Président,
M. GUILLOT Sébastien

La Secrétaire de séance,
Mme DESGEORGES Céline

Les membres du conseil communautaire :

ANTUNES Fernand Les Ancizes-Comps	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BISCARAT Catherine Pouzol
BERTIN Christine Combronde	BLANC Sébastien Loubeyrat	BONNET Grégory Montcel	BOULEAU Bernard Blot-l'Eglise
CANUTO Stéphane Queuille Suppléant M. Anthony MORALES	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles Procuration à M. Pascal CHARBONNEL	CHARBONNEL Pascal Teilhède
COUCHARD Olivier Manzat	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat	DA SILVA Sidonio Saint-Angel
DESGEORGES Céline Saint-Georges-de-Mons	DOSTREVIE Corinne Manzat	ESPAGNOL Alain Combronde	FABRE Jean Louis Davayat
FRADIER Alain Yssac-la-Tourette	GALTIER Jean-Michel Beauregard-Vendon	GARRACHON Annie Les Ancizes-Comps	GAY Laetitia Beauregard-Vendon Procuration à M. Denis GEORGES

GENDRE Martial Lisseuil Suppléant M. André BROMONT	GEORGES Denis Beauregard-Vendon	GRIVOTTE Jean-Michel Combronde	HARDOUIN Frédéric Loubeyrat Procuration à M. Sébastien BLANC
LANGUILLE André Jozerand Procuration à M. Jean-Louis FABRE	LEFOUR Maryse Saint-Georges-de-Mons Procuration à Mme Céline DESGEORGES	LESCURE Bernard Marcillat	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps
MARTIN Roland Prompsat	MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps Procuration à Mme Annie GARRACHON	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon Absent	PERRET Delphine Combronde
PERRIN Julien Saint-Georges-de-Mons	PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	RAFFIER Christian Saint-Quintin-Sur-Sioule
RAYNAUD Dominique Saint-Georges-de-Mons	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	ROUGIER Laetitia Châteauneuf-Les-Bains	SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule Absent
SOULIER Gérard Vitrac	VENEAULT Gérard Saint-Hilaire-La-Croix		